

(1)

(N° 179.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 23 MAI 1867.

Érection de la commune de Macquenoise, province de Hainaut (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. HAGEMANS.

MESSIEURS,

Les hameaux de Macquenoise, de Formatot et de La Masure (canton de Chimay) forment un groupe éloigné de sept kilomètres du centre de la commune de Momignies. Cet éloignement du siège actuel de l'administration communale présente de réels inconvénients, qui ont engagé les habitants de ces hameaux à solliciter leur érection en commune particulière, sous la dénomination de Macquenoise.

Le conseil communal de Momignies a reconnu que cette demande méritait d'être accueillie. Le commissaire de l'arrondissement, le gouverneur de la province, le conseil provincial ayant donné un avis favorable à cette séparation, M. le Ministre de l'Intérieur a déposé le projet de loi qui est soumis à votre approbation.

La commission chargée d'examiner ce projet, considérant que Macquenoise possède déjà une église, un presbytère et un cimetière, et que ses ressources lui permettront de construire immédiatement une école et une salle communales; considérant, en outre, que cette commune aura une étendue territoriale de 1,655 hectares, avec une population de 658 habitants, comprenant des hommes capables de gérer convenablement les affaires administratives; considérant enfin que les deux communes auront chacune des ressources suffisantes pour exister séparément, à l'honneur, Messieurs, de vous proposer l'adoption du projet de loi qui a pour effet de séparer les hameaux de Macquenoise, de Formatot et de la Masure de la commune de Momignies, et de les ériger en commune distincte.

Le Rapporteur,
G. HAGEMANS.

Le Président,
C^o DE BAILLET-LATOUR.

(1) Projet de loi, n° 173.

(2) La commission était composée de MM. DE BAILLET-LATOUR, président, DETHUIN, HAGEMANS, JOURET et SABATIER.